



**REPUBLIQUE DU TCHAD**

\*\*\*\*\*

**PRÉSIDENTE DE TRANSITION**

\*\*\*\*\*

**PRIMATURE**

\*\*\*\*\*

**MINISTÈRE DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT**

\*\*\*\*\*

**SECRETARIAT GÉNÉRAL DU MINISTÈRE**

\*\*\*\*\*

**FONDS NATIONAL DE L'EAU**

\*\*\*\*\*

**PROJET D'OPERATIONNALISATION DU PROGRAMME  
PAYS DU TCHAD**

**RAPPORT D'ÉVALUATION DES FLUX DE FINANCEMENT CLIMATIQUE  
AU TCHAD**

**Financement : Programme de préparation FVC N° RS004-TD**

**Groupement de consultants :**

- **Raphaël Y. KOUDJOU, Expert en Finances climatiques et relance de l'économie verte, Consultant Principal**
- **Ambaliou O. OLOUNLADE, Agroéconomiste, Expert senior,**
- **Soumaila O. GADJI, Environnementaliste, Consultant national, Expert associé**

**N'Djaména (TCHAD), le 20 mai 2023**

## **TABLE DES MATIERES :**

- 1- CONTEXTE GENERAL DE LA FINANCE CLIMATIQUE EN AFRIQUE
- 2- EVALUATION DES FLUX DE FINANCEMENT CLIMATIQUE AU TCHAD
- 3- OBJECTIFS ET METHODOLOGIE
  - 3-1 Objectifs
  - 3-2 Sources et méthodologie
- 4- FLUX DE FINANCEMENTS MULTILATERAUX EN AFRIQUE
  - 4-1 Panorama général des flux de financements multilatéraux
  - 4-2 Financement du Fonds pour l'Environnement Mondial
  - 4-3 Financement des banques multilatérales de développement
  - 4-4 Flux de financement du Fonds Vert pour le Climat au Tchad
    - 4-4-1 Présentation du Fonds Vert pour le Climat
    - 4-4-2 Autorité Nationale Désignée (AND) en tant que partenaire stratégique du Fonds Vert pour le Climat (FVC)
    - 4-4-3 Portefeuille et instruments financiers du Fonds Vert pour le Climat et instruments Financiers
- 5- LES POLITIQUES ET STRATEGIES NATIONALES DU TCHAD EN LIEN AVEC LE FLUX DE FINANCEMENT CLIMATIQUE
- 6- CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS
- 7- ANNEXES ET REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

## **1. CONTEXTE GENERAL DE LA FINANCE CLIMATIQUE EN AFRIQUE :**

Le financement climatique désigne les ressources financières mobilisées pour financer des actions dans l'atténuation et l'adaptation aux effets des changements climatiques (Watson et Schalatek, 2019). Dans le contexte des négociations internationales sur le climat, le concept se réfère aux flux financiers des pays développés vers les pays en développement pour les actions climatiques et qui devraient être nouveaux et additionnels aux flux d'aide existants (Carvalho A. P. and Terpstra P., 2015). Dans la pratique, il y a divergence dans la comptabilisation des interventions dont l'action climatique n'est pas l'objectif déclaré ou le seul, mais qui contribue énormément à l'adaptation ou à l'atténuation.

L'architecture du financement climatique mondial est complexe et en évolution constante. Les fonds sont acheminés via des canaux multilatéraux à l'intérieur et à l'extérieur des mécanismes de financement de la Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (CCNUCC) et de l'Accord de Paris, et de plus en plus via des canaux bilatéraux, ainsi que par des fonds climatiques régionaux et nationaux.

Les financements se font sous diverses formes : subventions, prêts concessionnels, garanties et prises de participation. Le suivi des flux est difficile, faute d'une définition acceptée de ce que recouvre le « financement climat » ou de règles comptables uniformes, dans un contexte marqué par une grande diversité de mécanismes financiers (Watson et Schalatek, 2019 (b)).

Les flux financiers climat au niveau global ne cessent d'augmenter, bien qu'il soit attendu que cet accroissement se maintienne au cours d'année en année. Ces flux sont, de très loin, en deçà des ressources nécessaires

pour réaliser la transition globale vers un développement sobre en carbone et résilient au climat. Par ailleurs, la plus grande partie de ces ressources est allouée à l'atténuation, au détriment de l'adaptation et des bénéfices croisés depuis 2016. Les sources de financement publiques pour le climat ne représentent qu'une petite partie du total des financements plus généraux contribuant chaque année à la réalisation des objectifs climat (CPI 2015). Ces fonds ont également un rôle important à jouer dans la mobilisation de sources de capitaux privés supplémentaires, notamment des financements provenant de développeurs de projets, d'institutions financières commerciales, de capitaux privés et (parfois) d'investisseurs institutionnels. Ainsi, le concept de « financement mixte » s'est beaucoup développé ces dernières années, avec l'idée d'utiliser des ressources publiques sous forme de subventions, de dettes à faible coût, de garanties et de fonds propres pour attirer des capitaux privés. Le financement mixte intervient dans la plupart des secteurs importants pour la réalisation des objectifs de lutte contre les changements climatiques, notamment l'énergie, les infrastructures et l'agriculture (Sadler et al., 2016).

Les financements climat multilatéraux sont estimés à 27,5 milliards \$ E.U. en 2017 et l'Afrique en est la deuxième région bénéficiaire, avec 15,9 milliards de dollars E.U. (OECD, 2019).

Au demeurant, l'Assemblée générale des Nations Unies a adopté en septembre 2015 « Le Programme de Développement Durable à l'horizon 2030 » (The 2030 Agenda for Sustainable Development), bâti sur la vision d'un « monde libéré de la pauvreté, de la faim, de la maladie et du besoin, où chacun puisse s'épanouir ». Dans son paragraphe 14, ce Programme considère les changements climatiques comme un des plus grands défis de notre temps et une entrave unique et transversale à cette vision, compromettant la capacité de tous les pays à réaliser le développement durable (Nations Unies, 2015). Les risques liés au climat

associés à la variabilité et aux changements climatiques ont exacerbé l'insécurité alimentaire dans de nombreux endroits, en particulier en Afrique du fait de l'impact de la sécheresse, accentuant le risque global de maladie ou de décès liés au climat (WMO, 2019). Une action urgente pour lutter contre les changements climatiques et ses impacts est ainsi l'un des principaux objectifs de ce Programme 2030 et la Convention Cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) est le principal forum intergouvernemental permettant de négocier le contenu de cette action. L'Afrique est la région du monde qui contribue le moins aux émissions de Gaz à Effet de Serre (GES), mais elle est la plus vulnérable aux impacts des changements climatiques (Watson et Schalatek, 2019 (a)). A cet égard, les pays africains ont une empreinte carbone moyenne inférieure à 1 tonne par habitant et par an, tandis que le Tchad et le Niger ont une empreinte de 0,1 tonne par an, soit 160 fois moins que les États-Unis, l'Australie et le Canada (Ritchie H. et Roser M., 2018).

Selon le Rapport 2015 du GIEC, les projections de réduction des disponibilités alimentaires sont plus marquées à 2°C qu'à 1,5°C de réchauffement planétaire dans le Sahel, avec une plus grande exposition aux risques multiples et complexes liés aux changements climatiques et à la pauvreté (IPCC, 2018).

Une augmentation de la température moyenne globale à la surface à 3°C, par rapport à la période pré-industrielle, augmente encore de façon plus considérable le risque de réduction de la production agricole en Afrique et la persistance de stress thermique entraînant de fortes augmentations de la morbidité et de la mortalité humaines (Hoegh-Guldberg et al., 2019). En Afrique globalement, l'augmentation de la température est 1,5 fois supérieure au niveau mondial et les principaux aléas climatiques sont les sécheresses récurrentes, une grande

variabilité de la pluviométrie et des saisons, des inondations de plus en plus fréquentes, l'érosion côtière... (Kairé et al., 2015).

Selon la Banque Mondiale, 50% de la population de la région tire ses revenus de secteurs fortement liés aux conditions climatiques (principalement l'agriculture, l'élevage et la pêche) et dont la contribution totale au PIB est de 28% dans les pays du CILSS et de 32% dans l'ensemble de la région (WB, 2009). Tout cela se traduit par une grande vulnérabilité des pays africains parmi les plus élevés au monde, cinq des dix pays les plus vulnérables au monde se trouvant dans la zone CEDEAO-CILSS (Données OCDE, 2019, Travaux de recherches, Université Notre Dame, 2019).

Dans ce cadre, le Groupe d'experts Intergouvernemental sur l'Evolution du Climat (GIEC) estime qu'une limitation du réchauffement à 1,5°C plutôt qu'à 2°C permettrait de limiter la réduction du rendement des cultures de maïs, de riz et de blé et, potentiellement, des autres cultures céréalières, en Afrique. Toutefois, cela nécessiterait des « transitions rapides et de grande envergure » dans les domaines de l'aménagement du territoire, de l'énergie, de l'industrie, du bâtiment, du transport et de l'urbanisme (IPCC, 2018), d'où les besoins importants en financements exprimés par les pays en développement pour financer les coûts d'une telle transition. C'est notamment le cas des pays de la zone CEDEAO-CILSS qui attendent des partenaires au développement la plus grande partie des ressources nécessaires à la mise en œuvre des engagements pris à travers leurs Contributions Déterminées au niveau National (CDNs).

Le financement climatique reste donc un élément incontournable pour la réalisation d'un développement résilient aux changements climatiques et sobre en carbone (Watson et Schalatek, 2019 (b)). C'est pourquoi l'Accord de Paris, entré en vigueur le 4 novembre 2016,

s'appuie sur cette Convention et réunit toutes les parties autour d'un engagement ambitieux en faveur d'un changement de paradigme vers des modèles de développement plus sobres en carbone et résilients au climat. Il vise entre autres à rendre les flux financiers plus compatibles avec cette transition vers des modèles de développement sobres en carbone et résilients au climat (Article 2.1(c) de l'Accord).

Ainsi, la Décision adoptant l'Accord de Paris souligne l'ambition de mobiliser 100 milliards de dollars E.U. par an pour le climat en faveur des pays en développement, jusqu'en 2025.

## **2. EVALUATION DES FLUX DE FINANCEMENT CLIMATIQUE AU TCHAD**

Le Tchad, par sa situation géographique, est l'un des pays les plus vulnérables aux effets du changement climatique. Cette vulnérabilité est perceptible par des inondations souvent inattendues, des sécheresses répétitives et d'autres manifestations météorologiques néfastes pour les écosystèmes et la biodiversité et dont la gravité augmente d'année en année. Pourtant, le Tchad est un pays agro-sylvo-pastoral et halieutique dont dépend 80% de sa population. Comme autres conséquences de ces changements climatiques, on peut noter :

- (i) une mauvaise répartition des pluies dans le temps et dans l'espace,
- (ii) une régression du potentiel de la productivité (agricole, élevage, pêche),
- (iii) une réduction drastique et une dégradation des pâturages.

À cet effet il est urgent de mettre en œuvre des actions de renforcement des capacités des institutions, des populations et des écosystèmes pour faire face aux effets du changement climatique. L'amélioration de ces capacités doit cependant être fondée sur une bonne connaissance des besoins et des expériences des institutions et des populations en matière des changements climatiques et des stratégies existantes. Ces stratégies doivent être elles-mêmes basées sur une bonne connaissance des

scénarii climatiques, l'état de vulnérabilité des populations et des systèmes naturels, des techniques et pratiques appropriées pour réduire cette situation de vulnérabilité.

En ratifiant l'Accord de Paris en 2016, le Tchad s'est engagé aux côtés de la communauté internationale à lutter contre les effets néfastes des changements climatiques. Le maintien de l'augmentation de la température mondiale en dessous de 2°C repose surtout sur la mise en œuvre des mesures conditionnelles qui nécessitent des ressources extérieures. L'insuffisance des ressources intérieures publiques a été identifiée parmi les gaps dans la gestion du climat, d'où la nécessité de travailler certes à la mobilisation des financements pour assurer la mise en œuvre effective du Programme-pays, mais aussi d'en assurer la traçabilité et le suivi de son utilisation efficiente.

L'un des défis majeurs permettant d'atteindre les objectifs des readiness successifs, est de parvenir à mettre en place un système performant de suivi et de vérification des flux de financement de l'action climatique et de disposer de données permettant d'évaluer les impacts des projets financés en référence aux engagements du Tchad. Au-delà de la question liée à la mobilisation des financements, se pose légitimement la problématique de l'analyse de la qualité des projets et leur alignement avec le programme-pays du Fonds Vert pour le Climat (FVC) et la Contribution Déterminée au niveau National (CDN). La mise en place de ce dispositif de suivi des flux financiers climat et leurs impacts permettra d'améliorer la communication avec les acteurs sur les progrès accomplis par le Tchad et d'avoir une meilleure coordination de l'action climatique.

La première subvention de préparation du Tchad a permis la mise en place d'un site Web pour le suivi des projets climatiques sans une

extension automatisée de suivi des flux financiers. Les fonctionnalités du site Web ont été renforcées.

C'est dans ce cadre que l'Autorité Nationale Désignée (AND) souhaite s'attacher les services d'un groupement de consultants pour l'assister dans le développement et l'opérationnalisation d'un système de suivi et de vérification des flux de financement des projets climatiques et les résultats des projets (flux multilatéraux, bilatéraux, publics et privés) qui sera mis en lien avec la stratégie nationale de mobilisation des financements.

### **3. OBJECTIF ET METHODOLOGIE**

#### **3.1. Objectif :**

L'objectif de la mission est de fournir à l'Autorité Nationale Désignée (AND) du Fonds Vert pour le Climat (FVC) au Tchad, des informations complètes, exactes et mises à jour sur les ressources disponibles pour financer l'action climatique, ce qui leur permettra de mieux identifier les sources de financements possibles, de planifier et coordonner leurs demandes en fonction de leur besoins au niveau national, et d'avoir une base objective pour rendre compte de l'appui financier nécessaire reçu pour respecter les engagements pris dans le cadre international de coopération sur le climat.

Cette évaluation des flux financiers climatiques est destinée :

- aux décideurs comme, entre autres, une photographie du pays en matière de mobilisation de fonds climat. Cela contribuera à l'identification des performances en la matière, mais aussi des faiblesses à corriger à différents niveaux. Cela servira également dans l'évaluation du niveau de mise en œuvre des CDNs, notamment dans leurs options conditionnelles ;

- aux « acteurs de transparence » : la société civile, la presse, les

- organisations communautaires, les organisations de producteurs, d'éleveurs etc. Ils auront accès à l'information sur les ressources mobilisées et leur destination ;
- aux chercheurs intéressés par la question du financement climat, en leur donnant une perspective nationale sur les besoins et les défis.

### **3.2. Source et méthodologie**

Le suivi-évaluation des flux financiers climatiques en Afrique et notamment au Tchad est difficile, à cause de la grande diversité des mécanismes, mais surtout de l'absence d'un système harmonisé et global de reporting sur les financements climatiques. Ce travail se base pour l'essentiel sur la collecte de données et la revue documentaire.

Les principales sources de données utilisées sont :

- Climate Finance Update 4 : il s'agit d'une plateforme Web indépendante qui fournit des informations et des données sur les initiatives multilatérales de financement du climat destinées à aider les pays en développement à faire face aux défis des changements climatiques ;

- le Rapport annuel conjoint sur le financement climatique des banques de développement multilatérales : il s'agit d'un rapport conjoint, préparé chaque année depuis 2011 par un groupe de banques multilatérales de développement (BMDs), composées de la Banque Africaine de Développement, de la Banque Asiatique de Développement, de la Banque Européenne pour la Reconstruction et le Développement, de la Banque Européenne d'Investissement, du Groupe de la Banque Interaméricaine de Développement, de la Banque Islamique de Développement et du groupe de la Banque Mondiale. Il vise à rendre publics les chiffres du financement climat des BMDs, pour les pays en

développement et les pays émergents. Pour les focus sur le Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM), le Fonds Vert pour le Climat (FVC) et le Fonds d'Adaptation (FA), les données utilisées ont été collectées à partir des sites web de ces Fonds et de quelques rapports d'étude pays. Les données sont collectées et traitées, utilisant essentiellement l'outil Excel, pour produire des visualisations (graphiques et des diagrammes) servant de base pour les analyses appuyées des outils SWOT et PERSEL. Par ailleurs, divers rapports d'études et publications de référence en la matière ont été exploitées, pour la mise en contexte. Ces différents rapports et publications du CPI (Climate Policy Initiative), de HBS (Heinrich Boël Stiftung), et de l'OCDE (Organisation de Coopération et de Développement Économique) sont cités dans la bibliographie.

#### **4. FLUX DE FINANCEMENTS MULTILATÉRAUX EN AFRIQUE**

##### **4.1. Panorama général des flux de financement multilatéraux**

En 2017, les fonds multilatéraux pour le climat ont approuvé près de 2 milliards de dollars E.U. pour 152 projets et répartis entre 70 pays. A lui seul, le Fonds vert pour le climat (FVC) comptabilise la moitié de ces approbations, soit 1 milliard de dollars E.U. (Watson et al., 2017).

Les flux financiers provenant des fonds multilatéraux approuvés et alloués aux pays de la zone CEDEAO-CILSS sont estimés à environ 1377 millions de dollars E.U, de 2003 au mois de février 2019. Plus de la moitié de ces ressources, soit 55% ont servi à financer des actions d'adaptation, environ 40% pour l'atténuation et 5% pour les domaines multiples. Au mois de février 2019, près de 40% des fonds approuvés pour l'adaptation ont été décaissés, près de 29% pour l'atténuation en général, 34% pour l'atténuation et un peu moins de 11% pour les domaines thématiques multiples. Le premier pays bénéficiaire dans la région est le Niger, suivi du Burkina Faso et du Mali. Ces financements proviennent de quatorze mécanismes financiers, avec en tête le Fonds

pour les Pays Moins Avancés (FPMAs), que ce soit en termes de financements approuvés ou en termes de fonds décaissés.

#### **4.2. Financement du Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM)**

Le FEM a été créé en 1991, en réponse aux défis environnementaux mondiaux qui ont marqué la décennie précédente. Il a fonctionné dans une phase pilote jusqu'au milieu de l'année 1994, avant d'être restructuré lors d'une réunion des participants au FEM à Genève en mars 1994, au cours de laquelle les représentants de 73 États ont convenu d'adopter son instrument financier. La structure organisationnelle du FEM comprend une Assemblée qui se réunit tous les quatre (04) ans, un Conseil qui se réunit deux fois par an, un Secrétariat et le Groupe consultatif scientifique et technique. Le principal organe décisionnel de l'organisation est le Conseil du FEM, qui est chargé d'élaborer, d'adopter et d'évaluer ses politiques et programmes opérationnels. Il est composé de 32 membres nommés, chacun représentant un groupe de pays. Le FEM sert de mécanisme financier pour un certain nombre d'accords environnementaux multilatéraux, la Convention des Nations Unies sur la Diversité Biologique (CDB), la Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (CCNUCC), la Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants et la Convention des Nations Unies sur la Lutte contre la Désertification (CNULCD). Le FEM est un fonds fiduciaire ayant pour vocation de financer les coûts additionnels des actions consacrées à la protection de l'environnement mondial, au niveau des initiatives publiques ou privées, dans les pays en développement et en transition.

Il est financé par les pays donateurs, qui s'engagent à verser des fonds tous les quatre (04) ans dans le cadre d'un processus appelé

"reconstitution du FEM". Depuis sa création en 1991, le Fonds fiduciaire du FEM (GEF Trust Fund) a été reconstituée à hauteur de 2,75 milliards de dollars (FEM-1) ; 3 milliards de dollars (FEM-2) ; 3,13 milliards de dollars (FEM3) ; 3,13 milliards de dollars (FEM-4) ; 4,34 milliards de dollars (FEM-5), 4,43 milliards de dollars d'engagement pour le FEM6 ; 4,1 milliards de dollars d'engagement pour le FEM-7.

En novembre 2018, plus de 1000 projets avaient été approuvés pour l'action climatique, avec un montant cumulé de 3,6 milliards de dollars. Le FEM-7 couvre les opérations et les activités du FEM pour la période allant de 2019 à 2022, avec une programmation organisée autour de 5 domaines d'intervention, chacun d'entre eux étant aligné sur les conventions et les accords multilatéraux sur l'environnement (AME) pour lesquels le FEM agit en tant que mécanisme financier : Biodiversité, Changement climatique, Eaux, Dégradation des terres,.....

L'allocation pour le domaine focal « changement climatique » est de 511 millions de dollars, en baisse par rapport aux reconstitutions précédentes du fait essentiellement des ressources drainées par le Fonds Vert pour le Climat (FVC) comme principal instrument financier de la CCNUCC. L'allocation de ces ressources aux pays se fait selon le système d'allocation transparente des ressources (STAR) qui détermine le montant minimal des ressources du FEM auxquelles un pays donné peut avoir accès au cours d'une période de reconstitution.

Le STAR est un système d'allocation des ressources aux pays de manière transparente et cohérente, basé sur les priorités environnementales mondiales et sur les capacités, les politiques et les pratiques nationales pertinentes pour une mise en œuvre réussie des projets du FEM. Le FEM met aussi en œuvre des programmes (Corporate programmes) qui visent à renforcer les capacités des pays bénéficiaires et des organisations de la société civile (OSC), à protéger efficacement

l'environnement mondial. Les financements du FEM sont acheminés par l'intermédiaire de 9 agences: la FAO, la BAD, le PNUE, la Banque Mondiale, le PNUD, l'UNIDO, le FIDA et l'UICN. Le FEM administre également deux fonds spéciaux axés sur le financement d'activités d'adaptation au changement climatique et de transfert de technologies, le Fonds spécial pour les changements climatiques (FSCC) et le Fonds pour les pays les moins avancés (FPMA). Les politiques opérationnelles, les procédures et la structure de gouvernance du FEM s'appliquent à ces fonds, à moins que la Conférence des Parties et le Conseil du FPMA/Fonds spécial (principal organe directeur) n'en décident autrement. Les Entités d'exécution du FEM en sont la branche opérationnelle.

Aussi, le Fonds spécial pour les changements climatiques (Fonds spécial) a-t-il été créé en 2001 sous l'égide de la CCNUCC pour financer des activités, programmes et mesures liés aux changements climatiques et venant accompagner ceux financés au moyen de ressources allouées dans le domaine d'intervention « changements climatiques » du FEM et de fonds bilatéraux et multilatéraux. Le Fonds spécial compte en principe 4 guichets de financement différents :

- Adaptation ;
- Transfert de technologies ;
- Énergie, transport, industries, agriculture et gestion des déchets ;
- Diversification économique pour les pays tributaires des combustibles fossiles.

Mais à ce jour, le Fonds spécial finance des projets et programmes d'adaptation et de transfert de technologies qui :

- (i) sont impulsés par les pays, d'un bon rapport coût-efficacité et s'intègrent dans les stratégies nationales de développement durable et de réduction de la pauvreté ; et

- (ii) prennent en compte les communications nationales et d'autres études pertinentes et informations fournies par la Partie (Etat).

Par ailleurs, le Fonds pour les pays les moins avancés (FPMA, ou LDCF pour son sigle en anglais) a été établi en vertu de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) à la septième session de la Conférence des Parties (CoP) tenue à Marrakech et est géré par le Fonds pour l'environnement mondial. Le Fonds prend en compte les besoins spéciaux des 49 Pays les Moins Avancés (PMA) qui sont particulièrement vulnérables aux effets néfastes du changement climatique.

En priorité, il soutient la préparation et la mise en œuvre des Programmes d'action nationaux pour l'adaptation (PANA), des stratégies impulsées par les pays qui recensent les besoins immédiats des PMA en matière d'adaptation au changement climatique. Tout PMA qui est partie à la CCNUCC et a établi un PANA est admis à bénéficier de financements pour des projets au titre du Fonds pour les PMA. Les pays visés à l'annexe II 12 de la CCNUCC fournissent des financements au profit du Fonds pour les PMA, de même quelques pays visés à l'annexe I 13 et tout pays non visé à l'annexe I 14 qui le souhaite. Le volume cumulé des financements pays du FPMA dans la zone CEDEAO/CILSS s'élève à près de 336 millions de dollars E.U.

Pour le Tchad, à l'instar des autres pays d'Afrique disposant de ressources limitées pour financer de projets visant la protection de l'environnement et la promotion du développement durable, le FEM représente une source considérable de financement et d'expertise technique.

A ce titre, le FEM finance des projets liés à :

- La biodiversité ;

- La lutte contre les effets du changement climatique ;
- La dégradation des sols ;
- Les déchets et produits chimiques.

A cet effet, le portefeuille de projets FEM financé pour le Tchad ne cesse de croître.

Suivant l'actuel huitième cycle de reconstitution du Fonds (2022-2026), les allocations STAR pour le Tchad FEM-8 sont de 11,39 millions de dollars. Conformément au cadre d'allocation des ressources convenu, les enveloppes du FEM-8 pour les trois domaines d'intervention du STAR pour le Tchad sont de 4 millions de dollars pour la biodiversité, 2 millions de dollars pour le changement climatique et 5.39 millions de dollars pour la dégradation des sols. Aussi, deux (02) programmes intégrés, en plus de l'Initiative de la Grande Muraille ont-ils été identifiés conformes aux aspirations nationales, pour des voies de développement favorables à la nature et neutres pour le climat.

Il s'agit de :

- Programme Intégré "Restauration des Écosystèmes" :

"Restauration des Corridors Écologiques du Mayo-Kebbi, de la Tandjilé et du Fitri au Tchad, en soutien aux avantages fonciers et forestiers multiples », qui constituera ainsi la deuxième phase du projet "Reconnect" actuellement mis en œuvre uniquement dans la province du Mayo Kebbi, qui sera étendu aux provinces du Batha et de la Tandjilé (montant total de 4,666 millions USD soit 3,5 millions USD de fonds STAR et 1,166 millions de ressources supplémentaires) ;

- Programme Intégré « Systèmes Alimentaires » (Food Systems) :

« Production intégrée de riz et de cultures secondaires selon une approche agro-écologique dans la province de la Tandjilé » dans le cadre du programme intégré pour un montant total de 4,333 millions USD

(3,25 millions USD de fonds STAR et 1,083 millions de ressources supplémentaires).

- Initiative de la Grande Muraille Verte : l'Initiative de la Grande Muraille Verte a été identifiée comme axe d'intervention majeure pour le cycle 8 de financement FEM et bénéficierait des ressources supplémentaires au même titre qu'un programme à impact. Pour le Tchad, le projet endossé est intitulé "Promotion de la gestion intégrée des ressources naturelles en appui à la Grande Muraille Verte au Tchad (PINAMAC).

En somme, à travers le FEM, le Tchad a pu exploiter les synergies entre ces divers domaines d'intervention et générer de multiples avantages environnementaux mondiaux. Cette approche a permis également au pays de s'attaquer aux facteurs de dégradation de l'environnement qui ont des liens avec les chaînes d'approvisionnement régionales et mondiales et ne qui ne sont donc pas suffisamment pris en compte dans les projets nationaux.

### **4.3. Financement des banques multilatérales de développement :**

En 2018, les Banques Multilatérales de Développement (BMDs) se sont engagées à contribuer à hauteur de 43,1 milliards de dollars E.U. provenant de fonds propres et de ressources externes acheminées par leur intermédiaire, à titre de financement climatique pour les pays en développement et les pays émergents. Près de 70% de ces ressources sont destinées à l'atténuation et environ 30% à l'adaptation. Le Groupe de la Banque Mondiale est de loin le premier contributeur. Les ressources externes sont constituées des fonds fiduciaires tels que ceux financés par des agences bilatérales et des fonds dédiés au financement de la lutte contre les changements climatiques tels que : les Fonds d'Investissement pour le Climat (FIC), le Fonds Vert pour le Climat (FVC)

et les Fonds liés au climat au titre du Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM), les Fonds Mixtes de l'Union Européenne (UE) et autres (MDBs, 2018). Près de 71% de ces financements sont sous formes de prêts et seulement 5% sous forme de subvention (MDBs, 2018). L'Afrique subsaharienne francophone est le premier bénéficiaire avec 8,957 milliards de dollars E.U., soit 21% de l'ensemble des financements accordés. Près de 56% (soit 5,064 milliards de dollars E.U.) de ces financements sont dédiés à l'atténuation et 43,5% (soit \$3,893 milliards) à l'adaptation (BMDs, 2018). Ces montants n'incluent pas les cofinancements provenant d'autres institutions, publiques ou privées, et estimés à 68 milliards de dollars E.U.. Cela se justifie largement au vu de la situation de la région en termes de vulnérabilité et de contribution aux émissions de Gaz à effet de Serre (GES). Les pays de la zone CEDEAO-CILSS ont bénéficié d'engagements à hauteur de 2 493 millions de dollars E.U. à partir de 2018, soit environ 6% de tous les financements provenant des BMDs.

#### **4.4. Financement du Fonds Vert pour le Climat au Tchad**

##### **4.4.1. Présentation du Fonds Vert pour le Climat**

Le Fonds Vert pour le Climat (FVC) a été créé en 2010 à Cancun (CoP 16) et son cadre de gouvernance est adopté en 2011 à Durban (CoP 17). Il est le principal mécanisme financier pour la Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (CCNUCC) et sert également l'Accord de Paris, au même titre que le Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM) et le Fonds d'Adaptation (FA).

Le FVC a, entre autres, pour mission de promouvoir le changement de paradigme en faveur d'un développement à faible émission et résilient aux changements climatiques dans les pays en développement et soutenir la mise en œuvre de l'Accord de Paris, en tenant compte des besoins spécifiques des pays en développement particulièrement

vulnérables aux effets néfastes du changement climatique (décision B.12/20).

Le Plan stratégique 2020-2023 du FVC met l'accent sur la nécessité de mettre en œuvre des solutions urgentes et transformatrices en vue de limiter le réchauffement en deçà de 2°C par rapport aux niveaux préindustriels, de poursuivre les efforts pour limiter l'augmentation de la température à 1,5° C. le FVC reconnaît également qu'il est impératif d'investir davantage dans le climat pour répondre aux ambitions définies par les pays en développement dans les contributions déterminées au niveau national (CDNs), les plans d'adaptation et les stratégies nationales pour le climat, en utilisant les ressources dudit fonds pour catalyser des financements à la hauteur des besoins en investissements climatiques des pays en développement. Le FVC achemine ses fonds pour le climat en passant par un large éventail d'organismes privés, publics, non gouvernementaux, infranationaux, nationaux, régionaux ou internationaux. Ceux-ci, supposés avoir un bon potentiel pour contribuer à l'action climatique, doivent être accrédités, c'est-à-dire démontrer qu'ils peuvent se conformer aux exigences en matière de gestion fiduciaire, de sauvegarde environnementale, sociale et du genre, les exigences étant différenciées en fonction des catégories et des montants de projets gérés. Une fois accréditées, ces organisations peuvent soumettre au FVC des projets climats et seront responsables de la supervision de leur mise en œuvre, s'ils sont approuvés.

L'accréditation est valable pour une durée déterminée de cinq (05) ans (Décision B.10/07). Au cours de cette période, le FVC contrôle régulièrement la conformité de l'entité accréditée par rapport aux normes d'accréditation et à ses obligations. Pour être ré-accréditées, les entités doivent démontrer que leurs performances par rapport aux exigences du FVC se sont maintenues ou améliorées, au risque de

perdre l'accréditation ou d'être rétrogradée à des catégories inférieures. Il existe, à cet effet, deux types d'entités accréditées, en fonction des modalités d'accès : les entités à accès direct et les entités à accès international. Les entités à accès direct sont des organisations infranationales, nationales ou régionales qui doivent être nommées par les Autorités Nationales Désignées (AND) ou Points Focaux (PF) des pays en développement.

L'accès direct est une modalité innovante conçue pour permettre aux pays en développement de s'approprier davantage les financements climatiques et de mieux l'intégrer à leurs plans d'action nationaux pour le climat. Les entités d'accès international comprennent les agences des Nations Unies, des Banques Multilatérales de Développement (BMD), des institutions financières internationales, des institutions régionales et des ONGs.

Le FVC considère que ces organisations ont l'envergure et l'expertise nécessaires pour gérer des problèmes liés aux changements climatiques, y compris quand ils sont transfrontaliers et transversaux. Les entités d'accès international n'ont pas besoin d'être désignées par les AND/PF des pays en développement.

Il existe aujourd'hui au niveau global trente-huit (38) entités à accès direct national, treize (13) entités à accès direct régional et trente-sept (37) à accès international. L'accès direct représente ainsi la majorité du portefeuille d'entités accréditées du FVC (58%), mais l'accès international reste prédominant en volumes avec 81% des financements approuvés, soit 4 092 millions de dollars E.U. (Watson et Schalatek, 2019 (a)).

Le FVC dispose de cinquante (50) entités à accès direct, dont quatorze (14) sont situées en Afrique et seulement 3 dans la zone CEDEAO/CILSS :

- 02 entités à accès direct national : le Centre de Suivi Ecologique (CSE) du Sénégal et le Fonds National pour l'Environnement et le Climat du Bénin (FNEC) ;

- 01 entité à accès direct régional : la Banque Ouest Africaine de Développement (BOAD), basée au Togo.

Le FVC a une stratégie d'adaptation « taillée sur mesure » (Fit-for-Purpose accréditation). Les entités sont ainsi accréditées en fonction d'un certain nombre de critères, basés sur leur expérience et leur cœur de métier. Les porteurs de projet et les ANDs devraient étudier ces intermédiaires avant de choisir celui qui sied le mieux au vu de la taille du projet, du niveau de risque environnemental et social, du/des instruments financiers ciblés, mais aussi du secteur dans lequel ceux-ci ont le plus de références de par leur mandat.

#### **4.4.2. Autorité Nationale Désignée (AND) en tant que partenaire stratégique du Fonds Vert pour le Climat (FVC)**

Au niveau de chaque pays, un dispositif institutionnel est mis en place pour la mise en œuvre du FVC constitué par : l'Autorité Nationale Désignée (AND), le Comité de pilotage et le Comité technique.

Le but de la mise en place d'une AND est de favoriser l'appropriation par les pays et l'initiative nationale. Elle est le point de contact avec le FVC c'est-à-dire elle sert d'interface de validation et de suivi entre le secrétariat du FVC et les porteurs de projets/programmes.

En d'autres termes, l'AND est chargée :

- d'assurer l'alignement des priorités climatiques sur les stratégies et politiques nationales ;
- développer et de proposer au Fonds Vert pour le Climat un programme de travail pour le pays ;

- élaborer et gérer la procédure de non objection ;
- vérifier la cohérence des propositions avec les priorités et plans nationaux de développement et de lutte contre les changements climatiques ;
- diriger le processus de programmation pays du FVC ;
- appuyer la génération d'un pipeline de projets.

Le Comité technique se réunit pour examiner les propositions de projets à soumettre au FVC. Cet exercice se fait sur la base des critères de validation qui prennent en compte l'aspect technique, l'aspect financier et l'aspect développement. Ce comité formule des avis et recommandations techniques et scientifiques au comité de pilotage.

Le comité de pilotage, quant à lui, est responsable de la planification, de la priorisation, du suivi-évaluation des projets à soumettre au fonds, de la gestion et de la vérification de l'utilisation des ressources affectées au titre du FVC.

L'AND ne délivre au porteur de projet la lettre de non-objection que si le comité de pilotage émet un avis favorable sur les projets/programmes.

#### **4.4.3. Portefeuille et instruments financiers du Fonds Vert pour le Climat (FVC)**

Au cours de sa période initiale de mobilisation (2014-2019), le FVC a constitué au niveau mondial un portefeuille de 124 projets d'un montant total de 5,6 milliards de dollars E.U. Dix-huit (18), générant un investissement total de 20,6 milliards de dollars E.U, dix-neuf (19) pour le climat, dans 133 pays en développement. Environ 24% des ressources ont été alloués à l'adaptation, près de 42% à l'atténuation et 34% à des activités transversales (adaptation et atténuation).

Fin 2019, soixante (60) projets d'une valeur de 2,5 milliards de dollars E.U. étaient en cours de mise en œuvre avec des ressources du FVC dans le monde (GCF, 2019).

Pour y parvenir, le FVC a mis en place des procédures assez rigoureuses en matière d'approbation de projets. Ces procédures sont régulièrement évaluées et revues dans le sens de la simplification, sans pour autant sacrifier l'exigence en matière de qualité des projets. De même, les arrangements légaux post-approbation prennent un certain temps et les entités accréditées et les porteurs de projets doivent être préparés à ces délais. Le portefeuille dans la zone CEDEAO/CILSS est toujours largement dominé par l'accès international qui représente 83% des projets approuvés à ce jour, contre 11% selon l'accès direct régional et 6% selon l'accès direct national. Cette domination se retrouve à toutes les phases du cycle de projet, surtout matérialisée par l'importance du cofinancement dans la stratégie du FVC qui met un accent fort sur le « financement mixte » et sur l'effet levier de cette modalité de financement. En outre, il faut noter que seulement près de 20% de ce montant (792 millions de dollars) est allé à des projets pays, le reste ayant été absorbé par des projets multi-pays.

Au demeurant, il est difficile d'analyser, avec une perspective nationale ou régionale, les ressources allant à des projets multi-pays, les budgets n'étant souvent pas désagrégés selon les pays.

Ainsi, pour le Tchad, les ressources mobilisées auprès du Fonds Vert pour le Climat (FVC) sont orientées vers :

- 7 activités de préparation d'un montant global de 2,6 millions USD approuvé dont 1,7 millions ont été effectivement décaissés ;
- 5 projets approuvés pour un montant total de 74,6 millions USD.

La plupart des projets est multi pays et mis en œuvre par des organismes internationaux faute d'une entité nationale accréditée auprès du FVC. La part du Tchad reste jusqu'à ce jour difficile à décaisser.

## **5. LES POLITIQUES ET STRATEGIES NATIONALES EN LIEN AVEC LE FLUX DE FINANCEMENT CLIMATIQUE**

Cette partie s'articulera autour de :

- l'analyse de la stratégie et les priorités en matière de financement climatique du Tchad où il est présenté le profil des besoins de financements climatiques pour l'adaptation et l'atténuation dans les principaux secteurs prioritaires, la capacité du système financier du Tchad et les secteurs dans lesquels le financement climatique visant à couvrir le risque du FVC ainsi que d'autres fonds similaires pour le climat ou l'environnement sont utilisés de manière complémentaire pour lever les obstacles, catalyser les innovations et mobiliser les investissements publics et privés en faveur d'un développement à faible émission et résilient au climat,

- l'analyse sommaire des principales politiques, stratégies, plans, systèmes institutionnels et capacités humaines qui doivent être davantage développés afin d'identifier, concevoir et mettre en œuvre des interventions climatiques transformationnelles.

Elle prendra également en compte le processus d'engagement des parties prenantes, lequel donne une description de l'engagement multipartite suivi pour élaborer, suivre et mettre à jour le programme pays du Tchad et incluant, entre autres des informations sur les principales parties prenantes engagées dans le processus (agences

gouvernementales, infranational, entités accréditées, partenaires au développement, secteur privé et organisations de la société civile).

## **6. Stratégie et priorités en matière de financement climatique**

### **6.1. Besoins de financement climatique en matière d'adaptation**

Le bilan des réalisations de la première Contribution Déterminée au niveau National (CDN) révèle que les financements de l'adaptation engagés durant la période 2016-2020 sont insuffisants par rapport aux besoins. La CDN révisée en 2021 a donc considéré un nombre plus important de secteurs et mesures prioritaires.

Dans cette CDN, les besoins en financement pour répondre au niveau élevé de risques climatiques attendus au Tchad s'élèveraient à plus de 375 millions d'USD dès 2021 (soit sur la base d'estimation de 3 % du Produit intérieur brut) pour atteindre le coût annuel de 645 millions de dollars à l'horizon 2030. En se basant sur ces simulations annuelles, les besoins en financement pour la période 2021-2030 pourraient s'élever à plus de 5, 002 milliards de dollars

Les besoins de financement proposés sont plus prudents par rapport aux besoins de financement de l'adaptation inclus dans la CDN 2015. Cette valeur est gardée comme la valeur maximale des coûts d'adaptation pour la période allant à 2030. Elle découle de l'extrapolation des coûts de deux programmes nationaux du Tchad axés sur la résilience.

Sans négliger l'importance des sources de financement domestiques et privées, les apports financiers internationaux des Partenaires Techniques et Financiers devront jouer un rôle très significatif. Vu que le Tchad est parmi les pays les moins avancés, les apports prioritaires internationaux sont estimés de l'ordre de 75 % des besoins en

financement, et devraient s'élever à plus de 281 millions de dollars par an dès 2021 pour atteindre plus de 483 millions de dollars par an dès 2030.

### **6.2. Besoins de financement en matière d'atténuation :**

La mise en œuvre des actions couvertes par le scénario conditionnel nécessite l'appui financier international de 6,285,385,669 de dollars soit 94 % des investissements nécessaires à l'atteinte de l'objectif national.

### **6.3. Capacités du système financier du Tchad :**

Étant donné que les besoins de financement prévus nécessitent un investissement à grande échelle, et que le gouvernement du Tchad ne peut rendre disponible seul, une approche spécifique est nécessaire en termes d'accès aux ressources financières pour atteindre les objectifs de la CDN. Un plan d'investissement définira les priorités et le programme de financement nécessaire à la mise en œuvre des différentes mesures. Ainsi, une liste de concepts de projets devra être élaborée avec des propositions de financement qui seront soumises aux sources de financement. Dans ce contexte, le Tchad aura besoin d'une combinaison d'allocations budgétaires nationales, de sources de financement externes et de financement du secteur privé.

Dans ce cadre, le plan d'investissement climatique estimera les besoins en ressources et proposera des mécanismes et instruments financiers complémentaires nécessaires au financement de la CDN ainsi que des mécanismes pour encourager ou mobiliser le secteur privé afin de promouvoir la mobilisation de ressources.

Aussi, faudra-t-il proposer un mécanisme de suivi des investissements réalisés pour la mise en œuvre de la CDN et un cadre pour le rapport

annuel des fonds mobilisés et des investissements réalisés pour la mise en œuvre de la CDN révisée.

Afin de renforcer la gouvernance climatique au Tchad, il est impérieux, sur la base des expériences nationales et internationales, de mettre en place des instruments forts qui pourraient être chargés de mobiliser des opportunités de financement pour la mise en œuvre des activités de la CDN et des autres activités en relation avec l'atténuation et l'adaptation des changements climatiques à long terme.

#### **6.4. Les secteurs prioritaires :**

Les options d'adaptation et d'atténuation prioritaires ont été identifiées pour chaque domaine d'intervention sur la base des priorités nationales, de consultations avec les parties prenantes au niveau national et régional dans le cadre de l'élaboration de la CDN révisée et le PNA. Le classement des domaines d'intervention s'établit comme suit :

- Agriculture et élevage
- Environnement et forêts
- Eau, Hygiène et Assainissement
- Énergies renouvelables
- Genre et Action Sociale
- Éducation et communication
- Gestion de risques et de phénomènes extrêmes, infrastructures et Aménagement du territoire, développement de l'habitat et de l'urbanisme.
- Ressources halieutiques et aquaculture

Les options prioritaires identifiées tiennent compte des mesures qui contribueraient à une meilleure adaptation des communautés aux impacts climatiques et, en même temps, à l'amélioration de leurs moyens de subsistance.

## **6.5. Priorités des projets et programmes du Fonds Vert pour le Climat (FVC)**

Le Tchad est l'un des pays les moins avancés qui a signé et ratifié plusieurs Accords et Conventions relatifs à la sauvegarde de l'Environnement dont l'Accord de Paris et les trois Conventions de la génération de Rio : la Convention sur la Diversité Biologique, la Convention Cadre des Nations Unies sur le Changement Climatique et la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification. Cette position rend le pays éligible à la plupart des fonds mis en place par la communauté internationale et les coopérations bilatérales dans le domaine du changement climatique.

Dans sa CDN actualisée, le Tchad, au vu de ses engagements, entend tirer profit des opportunités de financement offertes par le Fonds Vert pour le Climat pour la mise en œuvre de sa contribution.

Il bénéficie des financements des entités du mécanisme financier de la Convention Cadre des Nations Unies pour le Changement Climatique et du protocole de Kyoto pour la mise en œuvre des projets d'atténuation et d'adaptation aussi bien dans le secteur public que privé sans oublier les réalisations à l'actif de la société civile et des collectivités locales.

Aussi, a-t-il pu bénéficier de l'accompagnement de plusieurs partenaires techniques financiers dont le Fonds International pour le Développement Agricole (FIDA), le Programme Alimentaire Mondial (PAM), le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD), l'Union Européenne (UE), la Banque Africaine de Développement (BAD), l'Union Internationale de Conservation de la Nature (UICN), la Banque de Développement des États de l'Afrique Centrale (BDEAC), l'Agence Française de Développement (AFD), l'UNITAR, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'Agriculture (FAO) et la Coopération Technique Allemande (GIZ/BMZ).

Dans le cadre de son programme-pays 2022-2026, le Tchad a présenté 5 projets prioritaires estimés à 1 993 830 009 de dollars et des readiness estimés à 20 111 751,182 de dollars.

#### **6.6. Politique, stratégie, planification et besoins institutionnels**

Conformément aux orientations de la politique du Gouvernement du Tchad en matière de développement, le Tchad qui aspire à devenir un pays émergent à l'horizon 2030 entend, entre autres, renforcer la protection de l'environnement, l'adaptation aux effets des changements climatiques et l'atténuation des émissions de gaz à effet de serre. Dans ce sens, les engagements nationaux en matière de changements climatiques sont inscrits dans les documents de politique et de stratégie relatifs aux changements climatiques, qui définissent les axes stratégiques devant guider l'action du gouvernement dans ce domaine. Il s'agit de :

- La politique Nationale de l'Environnement dont l'objectif est de contribuer au développement durable par la gestion rationnelle des ressources naturelles ;
- la Stratégie Nationale de Lutte Contre le Changement Climatique (SNLCCC) qui vise à asseoir à l'horizon 2030, une économie plus résiliente au changement climatique et s'inscrivant dans une trajectoire de développement moins émettrice de gaz à effet de serre. L'objectif général de la stratégie est d'orienter et de faire converger les initiatives politiques, institutionnelles, techniques, scientifiques et financières pour faire face au changement climatique ;
- la Stratégie nationale et le plan d'actions pour la mise en œuvre

de l'initiative Grande Muraille Verte au Tchad (2012-2017) dont l'objectif général est de contribuer à la lutte contre l'avancée du désert en mettant en valeur des zones dégradées dans l'emprise de la Grande Muraille Verte en vue de lutter contre la pauvreté tout en assurant une gestion durable des ressources naturelles.

À long terme, elle vise : (i) l'amélioration des capacités de séquestration du carbone dans les couvertures végétales et les sols ; (ii) l'inversion des flux migratoires vers les zones restaurées ; (iii) l'amélioration des conditions de vie des communautés locales.

- la Stratégie nationale et plan d'actions sur la diversité biologique (2e édition, 2016) dont l'objectif global est de préserver les multiples fonctions de la diversité biologique et ses éléments pour leur utilisation durable en vue d'améliorer les conditions de vie des ménages. Spécifiquement, ce plan vise à renforcer la conservation des écosystèmes et des espèces menacées et/ou d'importance marquée, promouvoir l'utilisation durable des ressources biologiques de valeur connue ou potentielle, et assurer un partage juste et équitable des bénéfices découlant de l'exploitation des ressources biologiques. Pour ce qui est des actions pertinentes à l'adaptation et l'amélioration de la résilience des moyens de subsistance face aux menaces et crises ayant des répercussions sur l'agriculture, la Stratégie nationale et le plan d'actions sur la diversité biologique prévoit de lutter contre les facteurs naturels destructeurs (inondation, feu de brousse, etc.), les vecteurs des maladies, l'empoisonnement des mares, et l'ensablement et les plantes envahissantes ;

- le Programme d'Action National de lutte contre la désertification (PAN-LCD) adopté en 2000 et dont l'objectif central est de contribuer à la lutte contre la désertification et à l'atténuation des effets de la sécheresse en vue d'une production soutenue et durable ;

- la Vision 2030 : Le Tchad que nous voulons : Le Tchad s'est engagé en 2016 dans un processus d'élaboration d'une vision prospective, « la Vision 2030, le Tchad que nous voulons » dont l'objectif est de poser les fondements de l'émergence du Tchad à l'horizon 2030 ;
- les Mesures d'Atténuation Appropriées au niveau National

(MAANs) soumis en août 2010 axées sur quatre secteurs à savoir :

- Énergie : promotion des énergies renouvelables et amélioration de l'efficacité énergétique ;
- Utilisation des terres, changement d'affectation des terres et foresterie (UTCATF) : réduction des émissions dues à la déforestation et à la dégradation et renforcement des politiques de reboisement ;
- Transports : développement de transports alternatifs ;
- Agriculture : promotion des engrais organiques et valorisation des semences fourragères.

- Le Plan National pour l'Adaptation aux changements climatiques (PNA).

### **6.7. Gouvernance des instruments de financement climatique au Tchad :**

Les instruments de gouvernance de la finance climatique au Tchad sont constitués entre autres, de :

- une Autorité Nationale Désignée (AND) et Point focal pour le FVC ;
- des Points focaux pour les autres mécanismes de financement.

A l'aune, pour ce qui concerne le FVC, l'analyse des informations documentées sur l'AND révèle des lacunes liées à sa capacité de supervision, de coordination et de consultation des parties prenantes,

l'alignement de ses instruments d'intervention avec les priorités nationales et supra-nationales et la quasi-inexistence d'une stratégie de communication et d'un plan d'engagement à l'action climatique avec les parties prenantes, notamment le secteur privé.

La stratégie de communication avec les parties prenantes sur l'action climatique devrait permettre à tous les acteurs de parler d'une seule voix sans dissonance et apporter des informations claires et précises sur les instruments et outils opérationnels d'intervention du Fonds vert pour le Climat, l'AND et les entités susceptibles d'être accréditées.

Aussi, doit-il favoriser les échanges entre l'ensemble des acteurs et les parties prenantes qu'ils soient du secteur public ou privé et veiller à ce que les attentes et actions à mener soient réalistes et en adéquation avec les possibilités de pérennisation et de capitalisation des acquis.

Cette approche participative dans les actions de communication, se placerait au croisement entre les besoins et l'expression de ces besoins, notamment l'accompagnement et le renforcement des capacités théoriques et techniques des porteurs de projets sur les méthodes d'élaboration, de soumission de notes conceptuelles correctes et de formulation de projets au FVC, ...

Aussi, l'utilisation de l'outil PESTEL, dans la cadre de l'examen des facteurs politiques, économiques, sociaux et technologiques plus larges n'a-t-elle pas fourni une perspective macro-environnementale de l'engagement à l'action climatique très claire des parties prenantes y compris le secteur privé.

Par ailleurs, en matière de la gouvernance environnementale en général et de la mobilisation des ressources y afférentes, l'analyse des informations a permis de relever les insuffisances liées aux cadres juridique et institutionnel, à la comptabilité environnementale, au

développement des partenariats, à la prise en compte des questions du genre, à la vulgarisation des itinéraires techniques adéquates, à la mobilisation des ressources humaines qualifiées, aux mécanismes des financements innovants, du suivi-évaluation, de capitalisation et de gestion des savoirs.

## **7. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS**

De 2003 à 2019, les pays de la zone CEDEAO-CILSS en général ont mobilisé 1377 millions de dollars E.U. provenant des fonds climat multilatéraux, en majorité pour des actions d'adaptation et avec le FPMA comme premier bailleur, suivi du FEM à travers ses différentes reconstitutions (FEM 1 à 6). Les BMDs contribuent également de façon très significative au financement de l'action climatique dans ces pays. En effet, pour la seule année 2018, ces pays ont bénéficié d'engagements à hauteur de 2 493 millions de dollars E.U. de la part des BMDs, soit environ 6% de tous les financements provenant des BMDs et 28% des financements qui sont allés vers l'Afrique subsaharienne et le sahel. Les ressources financières pour l'action climat sont donc disponibles et en augmentation constante et la zone CEDEAO-CILSS est parmi les plus performantes en Afrique, en matière de mobilisation de financements. Au regard de tout ce qui précède, vu les grandes disparités entre les pays de la région, il y a nécessité de mieux cibler les actions de renforcement des capacités, mais aussi de soutenir davantage les actions de coopération Sud-Sud. Les initiatives visant le renforcement des capacités foisonnent à travers la région, les impacts et retombées mesurables ne sont pas toujours à la hauteur des investissements.

A cet effet, il faudrait davantage compléter ces actions par un mentorat de plus longue durée pour se donner le temps de traduire en réalisations concrètes les progrès en termes de capacités.

Par ailleurs, les ressources mobilisées restent largement en deçà des besoins exprimés par les pays, particulièrement au vu des engagements pris à travers l'Accord de Paris. Pour les ressources disponibles au niveau international, les capacités de mobilisation constituent un défi de taille pour la région, alors que le financement domestique reste encore très modeste, en dépit des initiatives développées ici et là, notamment avec la mise en place de fonds nationaux climat, dans certains pays. Le FVC suscite beaucoup d'enthousiasme, souvent tempéré par la complexité (perçue ou réelle) et la longueur de leurs procédures. Toutefois, particulièrement en ce qui concerne le FVC, la grande majorité des flux portent sur des projets multi-pays, avec souvent une majorité de pays situés hors de la région, ce qui rend difficile leur analyse dans une perspective nationale ou régionale.

Au-delà, les ANDs semblent avoir moins de maîtrise et de contrôle sur les projets multi-pays (surtout les projets globaux), particulièrement dans leur mise en œuvre. Il est nécessaire de repenser la stratégie de financement de ce type de projets, en donnant la priorité à des projets régionaux (voire sous-régionaux), couvrant des pays partageant des réalités et des défis similaires et en veillant à une répartition claire et transparente des ressources. Dans le portefeuille du FVC, les secteurs les plus financés sont l'agriculture et l'énergie, lorsque l'on considère le nombre de projets. Mais en considérant les volumes, deux tiers des financements sont allés à l'énergie et à l'atténuation : l'équilibre thématique adaptation/atténuation n'est donc pas encore réalisé. Au-delà de la question de la mobilisation des financements, il serait opportun d'analyser la pertinence des projets, la mesure dans laquelle ils répondent aux besoins et priorités nationaux et sont alignés avec les programmes-pays et les CDN. L'utilisation de ces ressources mérite aussi d'être mieux suivie, à travers notamment la mise en place de cadres de transparence plus formels et plus inclusifs. Dans le secteur

agricole qui occupe encore la grande majorité des populations, les instruments d'atténuation des risques restent encore à être pleinement valorisés, particulièrement avec les financements du FVC.

A ce titre, pour garantir l'efficacité et la maîtrise du flux de financement climatique au Tchad, il est recommandé de/d' :

- élaborer un guide de planification financière de l'action climatique ;
- renforcer le cadre d'intervention opérationnelle et technique de l'AND/FVC ;
- élaborer un document de stratégies de communication et un plan d'engagement à l'action climatique avec les parties prenantes, notamment les secteurs privé et financier ;
- concevoir un cadre de référence (guide de profil) pour le choix des points focaux des mécanismes de financement climatique ;
- mettre en place un cadre de collaboration entre les points focaux des mécanismes de financement climatique en vue de renforcer la synergie d'actions et de mutualiser les acquis, aptitudes et pratiques de gestion ;
- investir davantage dans des analyses améliorées de l'exposition au changement climatique et de la vulnérabilité des secteurs économiques prioritaires, en utilisant des indicateurs quantifiables et cartographiables dans la mesure du possible. Les analyses doivent impérativement fournir de meilleurs indicateurs socio-économiques pour informer la planification du développement sectoriel (estimation des pertes économiques, impacts chiffrés sur l'emploi, la production, etc.) ;
- traiter et centraliser toutes les évaluations sectorielles dans une base de données qui devient la référence pour les évaluations de

- risques climatiques du pays, et développer un système de collecte systématique de données clés d'adaptation et d'atténuation ;
- procéder à une évaluation des besoins en renforcement des capacités des acteurs clés et mettre en place une base de référence compilant les principales lacunes et les besoins identifiés par le biais d'initiatives pertinentes et de demandes directes, en tenant compte de la complémentarité avec les initiatives en cours sur le développement des capacités en matière de changement climatique par le FVC et les PTF ;
  - élaborer une stratégie de développement des capacités, avec des indicateurs de performance adaptés pour renforcer et améliorer les capacités du personnel technique des institutions publiques de planification et de financement au niveaux national en matière d'adaptation et d'atténuation au climat, d'évaluation des dangers, des vulnérabilités et des risques, d'évaluation financière des impacts du climat et des risques de catastrophe, de planification de l'adaptation et d'outils de budgétisation de l'adaptation, en particulier pour soutenir les investissements dans les options d'adaptation et leur mise en œuvre.

## **8. ANNEXES ET REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES :**

- Programme pays du Fonds vert climat (FVC), version provisoire;
- Décret n° 0242/PT/PM/MEPDD/2023 portant organisation et fonctionnement du Ministère de l'Environnement, de la Pêche et du Développement Durable ;
- Contribution Déterminée au niveau National actualisée (CDN), 2021.
- Divers rules books COP 25, 26 et 27 ;
- Guide méthodologique pour le suivi du financement de l'adaptation et de l'atténuation climatiques, BAD

- -Guide de l'évaluation des politiques publiques, 2020
- FAO. Analyse de Résilience au Tchad (2019)
- FIDA. 2017. Analyse de la vulnérabilité climatique et environnementale des systèmes agropastoraux dans le centre ouest du Tchad
- Projet PNA (2021) : Vulnérabilité et adaptation aux changements climatiques des secteurs agriculture, élevage, pêche et ressources en eau au Tchad
- Commission du Bassin du Lac Tchad. 2015. Plan de Développement et d'Adaptation au Changement Climatique du Lac Tchad
- Projet PNA (2021) : Vulnérabilité et adaptation aux changements climatiques des secteurs agriculture, élevage, pêche et ressources en eau au Tchad
- Projet PNA (2021) : Vulnérabilité et adaptation aux changements climatiques des secteurs agriculture, élevage, pêche et ressources en eau au Tchad
- FAO. 2021. Profil national genre des secteurs de l'agriculture et du développement rural. République du Tchad.
- IISD. MEEP. 2021. L'intégration du genre dans le processus de PNA au Tchad.
- Projet PNA. 2021. Étude sur l'intégration des sexes dans la planification et la budgétisation du projet national d'adaptation du Tchad
- AGRHYMET/CILSS, 2013. Bulletin spécial sur la mise à jour des prévisions des caractéristiques agro-hydro-climatiques de la campagne d'hivernage 2013 en Afrique de l'Ouest, au Tchad et au Cameroun.

- Bulletin Spécial (N° 03). Niamey : Centre régional Agrhymet. AMCC, 2016. Focus sur le plan de formation pluriannuel du projet AMCC-Tchad.
- BANQUE MONDIALE (BM), 1994. Tchad, Revue du Secteur de l’Energie FAO, 2012. Volet sécurité alimentaire du document national de protection sociale. Profil des urgences au Tchad. Représentation de la FAO au Tchad.
- Cadre de Programmation Pays. 60p. INSEED, 2013.
- Enquête sur la Consommation et Secteur Informel au Tchad- ECOSIT 3\_Tchad, profil de pauvreté. Rapport final. MBAIGUEDEM M., 2012.
- Etude de vulnérabilité et adaptation des femmes rurales face au changement climatique : Cas du Département du Chari au Tchad.
- Mémoire de MASTER Changement Climatique et Développement Durable, Centre Régional AGRHYMET, Niger, 85 p Ministère de l’Agriculture, 2016.
- Statistiques agricoles au Tchad (1999-2016). PANA, 2010.
- Programme d’Action National d’Adaptation aux changements climatiques (PANA-Tchad), pp. 92. République du Tchad (2015).
- L’agriculture Intelligente face au Climat au Tchad : état des lieux et besoins d’appui pour mieux intégrer l’AIC dans le PNISR,
- Première Communication Nationale sur le changement climatique. Ministère de l’Environnement et de l’Eau, p. 64-65. République du Tchad, 2006.
- Document de Stratégie Nationale de Réduction de la Pauvreté : SNRP1. République du Tchad, 2008.
- Document de Stratégie de Croissance et de Réduction de la Pauvreté : SNRP2. 20 p. République du Tchad, 2009.

- Plan national de développement de l'élevage (2009-2016). Ministère de l'élevage et des ressources animales p 56-70. République du Tchad, 2009.
- Seconde Communication Nationale du Tchad sur le changement climatique. Ministère de l'Environnement et de l'Eau, 220 p. République du Tchad, 2013.
- Le Plan National de Développement (2003-2015). 303 pp. République du Tchad, 2015.
- Atlas des cartes de végétation du Tchad, Observatoire du Sahara et du sahel. République du Tchad, 2017.
- Stratégie Nationale de Lutte contre les Changements Climatiques du Tchad.



## Annexe

**Tableau 2 : Récapitulatif des Readiness du Tchad**

Code du Projet	Titre	Entité d'exécution	Montant GCF USD	Pays	Observations
RS01	Appui au renforcement de la NDA et à la programmation par pays pour le Tchad par le biais du CSE.	Centre de Suivi Ecologique (Dakar)		Tchad	Clôturé
RS02	Projet de Renforcement de la Résilience des communautés Locales face aux impacts des changements climatiques (PRRCL)	Fonds National de l'Eau	1,006,010	Tchad	Encours
RS03	Renforcement des capacités et des partenariats pour évaluer les opportunités d'atténuation et d'adaptation et permettre leur mise en œuvre dans les secteurs de la foresterie et de l'utilisation des terres dans le contexte de la Grande Muraille Verte (GGW), Tchad	FAO	359,903	Tchad	Clôturé
RS04	Programme d'Opérationnalisation du Programme Pays du Tchad/ POPPT	FNE	541.000	Tchad	Encours
RS05	Le Projet d'Appui Préparatoire et de Renforcement des Capacités Institutionnelles de l'ADES, PAP-RCI	ADES		Tchad	Encours
	Accélérer le financement et la mise en œuvre des priorités à faible émission de carbone et résilientes au changement climatique dans l'agriculture et l'énergie pour l'agriculture dans les pays africains	Ernest & Young, GmbH Wirtschaftsprüfungsgesellschaft		Multi-pays	Encours
		COMIFAC		Multi-pays	Encours
<b>TOTAL FINANCEMENT FVC</b>					

a. Portefeuille de projets et programme de préparation au Tchad

**Tableau 1 : Tableau récapitulatif des projets financés par le FVC**

Code du Projet	Titre	Nature	Entité Accréditée	Montant Global	Montant GCF	Invest au Tchad	Pays
FP205	infrastructures résilientes au changement climatique	Adaptation	Africa Finance Corporation	765 075 000 USD	253 755 000 USD	Indéfini	Multi pays
FP183	Initiative de financement vert inclusif (IGREENFIN I) : Verdissement des banques agricoles et du secteur financier pour favoriser une agriculture paysanne résiliente au climat et à faibles émissions dans les pays de la Grande Muraille Verte (GGW) - Phase I	Transversale	FIDA	193 757 910 USD	113 990 381 USD	Indéfini	Multi pays
FP178	Desert to Power G5 Sahel Facility	Atténuation	Banque Africaine de Développement	966 716 400 USD	50 000 000 USD	Indéfini	Multi pays
FP162	Le Programme Africain de Gestion Intégrée des Risques Climatiques : Renforcer la résilience des petits exploitants agricoles face aux impacts du changement climatique dans 7 pays sahéliens de la Grande Muraille Verte (GGW)	Transversale	FIDA	143 326 900 USD	82 849 900	Indéfini	Multi pays
FP092	Programme de développement intégré et d'adaptation au changement climatique dans le bassin du Niger (PIDACC/NB)	Transversale	Banque Africaine de Développement	209 902 000 USD	7 774 000	Indéfini	Multi pays
<b>TOTAL FINANCEMENT GCF</b>							

FEM

• Au titre du septième cycle de reconstitution du Fonds (2018-2022).

Titre du Projet	Objectif	Montant	Agence d'exécution	Entités Nationales
Projet de développement local et d'adaptation – ALBIA.	améliorer la gestion des ressources naturelles et les moyens d'existence des populations dans les zones vulnérables aux changements climatiques situées à l'intérieur et autour de la réserve de Ouadi Rime et Ouadi Achim (OROA) au Tchad. Ceci se fera notamment en (i) renforçant la résilience des moyens de subsistance communautaires autour d'OROA, (ii) faisant la promotion de systèmes durables et intégrés de production agro-Sylvio-pastorale et (iii) améliorant l'accès à l'eau potable.	4,450,170	Banque Mondiale	Ministère de l'Environnement et de la Pêche
Elaboration d'un plan d'action national pour l'extraction artisanale et à petite échelle de l'or au Tchad	Aider le Tchad à élaborer son Plan d'action national pour le secteur de l'extraction artisanale et à petite échelle de l'or (ASGM), sensibiliser le pays à la Convention de Minamata et renforcer les capacités nationales initiales pour la mise en œuvre rapide du Plan d'action national et de la Convention de Minamata	500,000	UNEP	Ministère de l'Environnement et de la Pêche
Renforcement de la résilience rurale et urbaine au changement et à la variabilité climatiques par l'approvisionnement en eau et l'assainissement au Tchad	contribuer à l'amélioration de la qualité de vie des populations tchadiennes en l'amélioration leur accès à l'eau potable et aux services d'assainissement, ainsi que par la création d'emplois, notamment pour les jeunes et les femmes. Les objectifs spécifiques de ce projet, leurs résultats attendus et les coûts associés sont : L'intégration de l'adaptation au changement climatique et l'actualisation ultérieure du Schéma Directeur de l'Eau et de l'Assainissement du Tchad (SDEA), ainsi que le renforcement des capacités institutionnelles pour une meilleure gestion de l'eau	8,700,000	BAD	Ministère de l'Environnement et de la Pêche

FEM

• Au titre du sixième cycle de reconstitution du Fonds (2014-2018)

Titre du Projet	Objectif	Montant	Agence d'exécution	Entités Nationales
Renforcement de la capacité d'adaptation des agroécosystèmes au changement climatique dans le bassin du lac Tchad (Lac, Karem, Bahr El Ghazal, et une partie de la région Hadjer-Lamis)	Accroître la résilience des systèmes de production agricole et agro-pastorale de la région du lac Tchad face aux menaces climatiques, notamment la variabilité climatique et les sécheresses.	4,050,913	FAO	Ministère de l'Agriculture et de l'Environnement
Activités habilitantes pour examiner et mettre à jour le plan national de mise en œuvre de la Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants (POP)	Examiner et mettre à jour le Plan national de mise en œuvre (PNO), qui sera soumis au gouvernement pour approbation et transmission éventuelle par le gouvernement à la Conférence des Parties (COP) de la Convention de Stockholm. Les parties prenantes participantes seront en mesure de gérer les POP supplémentaires avec des compétences techniques, une expertise et une sensibilisation nouvellement développées.	180,000	UNIDO	Ministère de l'Environnement et de la Pêche
Restaurer les corridors écologiques dans le Mayo-Kebbi Ouest, au Tchad, pour soutenir de multiples avantages fonciers et forestiers - RECONNECT	Améliorer la gestion durable des ressources naturelles, et des ressources forestières en particulier, afin de réduire les émissions de CO2 et de maintenir les services écosystémiques.	5,850,000	IUCN	Ministère de l'Environnement et de la Pêche
Évaluation initiale de la Convention de Minamata au Tchad	Activités de pré-ratification dans le cadre de la Convention de Minamata achevées pour permettre la prise de décision politique et stratégique et pour hiérarchiser les domaines d'interventions futures.	219,000	UNIDO et the Biodiversity Research Institute	Ministère de l'Agriculture et de l'Environnement
Gestion communautaire des risques climatiques au Tchad	Renforcer la capacité de réponse des populations vulnérables et leur permettre de faire face plus efficacement aux chocs climatiques grâce à des réponses rapides à l'alerte précoce et à la mise en place de mécanismes financiers pour transférer les risques climatiques.	5,250,000	UNDP	Ministère de l'Agriculture et de l'Environnement
Renforcer la résilience pour la sécurité alimentaire et la nutrition dans les communautés rurales du Tchad	Améliorer la sécurité alimentaire et la nutrition grâce à des systèmes agro-sylvio-pastoraux durables et résilients dans les régions sahéliennes du Tchad.	5,329,452	BAD	Ministère de l'Agriculture et de l'Environnement
Plan National d'Adaptation du Tchad	Faciliter l'intégration de l'adaptation au changement climatique dans la planification et la budgétisation à moyen et long terme des secteurs sensibles au climat au Tchad, notamment l'agriculture, l'élevage, la pêche et les ressources en eau.	5,775,000	PNUD	Ministère de l'Environnement et de la Pêche

FEM

• Au titre du septième cycle de reconstitution du Fonds (2018-2022).

Titre du Projet	Objectif	Montant	Agence d'exécution	Entités Nationales
Projet de développement local et d'adaptation – ALBIA.	améliorer la gestion des ressources naturelles et les moyens d'existence des populations dans les zones vulnérables aux changements climatiques situées à l'intérieur et autour de la réserve de Ouadi Rime et Ouadi Achim (OROA) au Tchad. Ceci se fera notamment en (i) renforçant la résilience des moyens de subsistance communautaires autour d'OROA, (ii) faisant la promotion de systèmes durables et intégrés de production agro-Sylvio-pastorale et (iii) améliorant l'accès à l'eau potable.	4,450,170	Banque Mondiale	Ministère de l'Environnement et de la Pêche
Elaboration d'un plan d'action national pour l'extraction artisanale et à petite échelle de l'or au Tchad	Aider le Tchad à élaborer son Plan d'action national pour le secteur de l'extraction artisanale et à petite échelle de l'or (ASGM), sensibiliser le pays à la Convention de Minamata et renforcer les capacités nationales initiales pour la mise en œuvre rapide du Plan d'action national et de la Convention de Minamata	500,000	UNEP	Ministère de l'Environnement et de la Pêche
Renforcement de la résilience rurale et urbaine au changement et à la variabilité climatiques par l'approvisionnement en eau et l'assainissement au Tchad	contribuer à l'amélioration de la qualité de vie des populations tchadiennes en améliorant leur accès à l'eau potable et aux services d'assainissement, ainsi que par la création d'emplois, notamment pour les jeunes et les femmes. Les objectifs spécifiques de ce projet, leurs résultats attendus et les coûts associés sont : L'intégration de l'adaptation au changement climatique et l'actualisation ultérieure du Schéma Directeur de l'Eau et de l'Assainissement du Tchad (SDEA), ainsi que le renforcement des capacités institutionnelles pour une meilleure gestion de l'eau	8,700,000	BAD	Ministère de l'Environnement et de la Pêche